

PÉTITION

OUI AU MAINTIEN DES PETITES ÉCOLES ET DE LA VIE DANS NOS VILLAGES

NON AUX R.P.I CONCENTRÉS

L' ACADÉMIE DE LIMOGES entend bien imposer la FERMETURE DES PETITES ÉCOLES sur tout le DÉPARTEMENT DE LA CREUSE, à partir de la rentrée prochaine. La pression est mise sur nos Maires et Conseillers Communautaires ayant la compétence école.

**De nombreux élus s'opposent à ce protocole.
Donnons de la force à ceux qui se battent pour nos écoles.**

Sur la totalité du département, toutes les écoles seront concernées et impactées.

--

Les conséquences en seront :

- 2 une **AUGMENTATION DES EFFECTIFS PAR CLASSE**
- 2 la création d'**ÉCOLES AVEC DE NOMBREUSES CLASSES** (le recteur ayant précisé écoles à 10 classes ; l'objectif à terme étant d'adosser une école à un collège)
- 2 **SUPPRESSION D'ÉCOLES DONC D'EMPLOIS DANS ET AUTOUR DE L'ECOLE** : enseignants, personnels municipaux (garderie, restauration, ATSEM, animateurs périscolaires, entretien des locaux), avec des conséquences négatives sur le commerce local (boulangerie, alimentation...) et l'attractivité des villages concernés
- 2 **UNE AUGMENTATION DES COÛTS ET DES TEMPS DE TRANSPORT**

Nous, parents d'élèves, élus, enseignants, habitants des petites communes en zone rurale, demandons à Monsieur le Recteur, Madame la DASEN, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de l'AMAC, de :

- 2 suspendre l'application du "**PROTOCOLE D'ACCORD POUR UN SCHÉMA TRIENNAL D'ÉVOLUTION DE L'OFFRE SCOLAIRE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**".
- 2 de maintenir le réseau existant d'écoles dans le département.
- 2 de conserver un nombre de postes d'enseignants suffisant pour une égalité de traitement de nos enfants en prenant en considération les contraintes liées à notre territoire rural.

NOM	COMMUNE	MAIL/TEL	SIGNATURE

PÉTITION
OUI AU MAINTIEN DES PETITES ÉCOLES ET DE LA VIE DANS NOS
VILLAGES
NON AUX R.P.I CONCENTRÉS

Merci de la retourner scannée à parentscolere23@hotmail.fr
ou Mairie de Peyrat-la-Nonière ; délégués de parents d'élèves
8 Route de Saint-Marc 23130 PEYRAT-LA-NONIÈRE

(Avant le 31 janvier 2016)
Merci